

SEANCE DU 27 JUIN 2011

L'an Deux mille onze, le vingt sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELOUP Guy, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : Mr VIDELOUP Guy, Maire, Mr LACAILLE Jean-Pierre, Mme CHARMEUX Marie-Jeanne, Adjoint, Mr Jacques CARPENTIER, Mme GASLAIN Martine, Mme LOUET Francine, , Mme CHAPPE Martine, , Mr LAUNAY David, Mr BIOU Olivier.

Absent : Mr Jean-Jacques SIMONNET,
Absents excusés : Mr Yves BIGOT, Mr BONHOMME Daniel, Mme BOUROUT Anne, Mr BOURRIEN Patrick, Mr LEBLAY Patrick
Date de convocation : 21 juin 2011

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 15 minutes.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Martine CHAPPE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'inscrire une question supplémentaire :

- Cession des immeubles de la S.C.C.V. PIMAR

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 MAI 2011

nombre de membres en exercice : 15 Présents :9 Votants : 9

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2011. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal.

DELIBERATION 35/2011 – LOGEMENTS CONVENTIONNES : REVISION DES LOYERS

nombre de membres en exercice : 15 Présents :9 Votants : 9

L'article 9 de la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. L'augmentation du loyer qui en résulte ne peut excéder la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'institut national de la statistique et des études économiques chaque trimestre et qui correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Loyer précédent X indice de référence des loyers du trimestre concerné
Indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente

En fonction de ces dispositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les montants mensuels des loyers à compter du 1^{er} juillet 2011 ainsi :

Logement sis 3 rue du Chemin creux

Maison d'habitation : $366.27 \text{ €} \times 118.70/117.41 = 370.29 \text{ €}$

Garage : $33.38 \text{ €} \times 118.70/117.41 = 33.75 \text{ €}$

total loyer = 404.04 €

Logement sis 5 rue du Chemin creux

Maison d'habitation : $604.32 \text{ €} \times 118.70/117.41 = 610.96 \text{ €}$

Garage : $33.38 \text{ €} \times 118.70/117.41 = 33.75 \text{ €}$

total loyer = 644.71 €

ce qui représente une augmentation du loyer de 1.1%

DELIBERATION 36/2011: VALIDATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
--

nombre de membres en exercice : 15 Présents :9 Votants : 9

Le Conseil Municipal

- Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages ;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, et notamment ses articles 13 et 16 ;
- Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants portant pouvoirs de police du Maire ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

- **décide** à l'unanimité d'approuver le plan de sauvegarde de la commune de Saint-Broladre (joint en annexe).
- **précise** que le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie et qu'il fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.

DELIBERATION 37/2011 : POINT A TEMPS AUTOMATIQUE – PATA : CHOIX DE L'ENTREPRISE

nombre de membres en exercice : 15 Présents :9 Votants : 9

Monsieur LACAILLE présente les devis pour les travaux de PATA. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre la moins onéreuse soit celle de l'entreprise LESSARD, à 790 € HT la tonne d'émulsion répandue, et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DELIBERATION 38/2011 : COMICE AGRICOLE – Mise en place d'une commission

nombre de membres en exercice : 15 Présents :9 Votants : 9

Une commission municipale est instaurée pour organiser le comice agricole qui aura lieu le 27 août 2011 à Saint-Broladre.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne membres de la commission chargée de l'organisation du comice agricole : Mr Guy VIDELOUP, Mr Jean-Pierre LACAILLE, Mr Olivier BIOU, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Martine GASLAIN, Mr Jacques CARPENTIER, Mme Martine CHAPPE, Mr David LAUNAY, Mme Francine LOUET.

DELIBERATION 39/2011: RESTAURATION SCOLAIRE : PRIX DE VENTE DU REPAS ENFANT – ADULTE – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

nombre de membres en exercice : 15 Présents :9 Votants : 9

Monsieur Le Maire rappelle le décret 2006-753 du 29 juin 2006 qui abroge le décret du 19 juillet 2000 et modifie les modalités de fixation du prix de la restauration scolaire :

- d'une part, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,
- d'autre part, ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le prix de vente des repas enfants et adultes de 2.3% pour l'année scolaire 2011/2012.

Considérant le rapport présenté par Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'augmenter le prix du repas comme tel :

Prix du repas enfant : 2.30 €

(pour mémoire : en 2006 : 1.80 €, en 2007 : 2€, en 2008 : 2.10€, en 2009 : 2.20€, en 2010 : 2.25 €)

Prix du repas adulte : 4.60 €

(pour mémoire : en 2006 : 4.10 €, en 2007 : 4.20€, en 2008 : 4.30€, en 2009 : 4.40€, en 2010 : 4.50 €)

- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DELIBERATION 40/2011– GARDERIE : TARIF MATIN/SOIR ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

nombre de membres en exercice : 15 Présents :9 Votants : 9

Monsieur Le Maire propose de maintenir les tarifs actuels de la garderie, soit 1€ le matin et 1€ le soir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2011/2012 comme suit :

Matin : 1 € (garderie de 7h30 à 8h50)

Soir : 1 € (garderie de 16h40 à 18h30)

Le Conseil Municipal rappelle que la garderie est effective dès 16h45 et qu'elle ferme à 18h30 et qu'elle est réservée aux enfants dont les parents travaillent. Les parents devront impérativement inscrire leurs enfants au préalable auprès du secrétariat de la mairie.

DELIBERATION 41/2011 : ACTIVITE PISCINE : ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

nombre de membres en exercice : 15 Présents :9 Votants : 9

Monsieur Le Maire présente le rapport suivant :

Pour l'année scolaire 2009/2010 :

Le coût de la piscine a été de :

Entrées piscine de Dol de Bretagne : 2 780.72 €

Transport : 1 078.06 €

Total : 3 858.78 €

Le montant de la participation des parents d'élèves s'est élevé à : 700 €

Pour l'année scolaire 2010/2011 :

Le coût de la piscine a été de :

Entrées piscine de Dol de Bretagne : 2 129.34 €

Transport : 689.76 €

Total : 2 819.10 €

Le montant de la participation des parents d'élèves s'est élevé à : 700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, :

- RECONDUIT l'activité piscine pour l'année scolaire 2011/2012, pour les quatre classes GS, CP, CE1-CE2, CM1-CM2.

- FIXE la participation des parents d'élèves à **10 €** par enfant, avec la gratuité à compter du 3^{ème} enfant. Cette participation devra être libellée à l'ordre de l'APE qui reversera la somme totale à la Commune.

Prévisions rentrée scolaire 2011/2012 : 123 élèves inscrits (maintien des effectifs).

DELIBERATION 42/2011 : ACHAT D'UNE REMORQUE : DECISION MODIFICATIVE 04/2011

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 9

Monsieur LACAILLE fait part de l'achat d'une remorque d'occasion de 8 tonnes auprès de la Sarl Goltais à GAEL, au prix de 6 400 € HT soit 7 654.40 € TTC.

Considérant les crédits inscrits au Budget, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le budget 2011 de la Commune comme suit :

C/020 Dépenses imprévues	: - 1 655 €
C/2182 opération 257 Matériel roulant	: + 1 655 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision modificative et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DELIBERATION 43/2011 : PROPOSITION DE LA SCVPIMAR

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 9

Monsieur Le Maire lit la proposition de la Société Pimar qui propose une cellule commerciale, dans la rue de saint-malo et un ensemble immobilier, dans la rue de la croix blanche, pour accueillir la future maison médicale.

Monsieur Le Maire considère que :

- pour la cellule dans la rue de Saint-malo, l'emplacement est intéressant mais le local n'est pas adapté pour une maison médicale.
- pour l'ensemble immobilier dans le centre bourg, l'absence de parking ne permet pas l'exercice de cette activité dans de bonnes conditions.
- le prix de vente de ces locaux est trop élevé.

Après avoir entendu les conclusions de Monsieur Le Maire, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité rejette les propositions immobilières de la SCCV PIMAR pour l'accueil d'une maison médicale.

QUESTIONS DIVERSES

- La Poste : du 2 au 18 août 2011, le bureau de poste sera ouvert de 14h à 16h30 les mardi, jeudi et vendredi, de 14h à 16h30.(dernier jour : le jeudi 18 août 2011).
- Téléphonie mobile : les 3 opérateurs (Orange, SFR, Bouygues) sont en service.
- Bibliothèque : Monsieur LACAILLE demande que l'affichage à la bibliothèque soit réglementé.

La secrétaire de séance
Martine CHAPPE

Le Maire
Guy VIDELOUP